

## Le droit de propriété

### 1. Quels sont les attributs du droit de propriété ?

L'usus, le fructus et l'abusus sont des **prérogatives attachées au droit de propriété**.

- Le propriétaire peut **utiliser le bien à sa guise** : il met ainsi en œuvre l'**usus**.  
▶ Exemple : *le propriétaire d'un appartement qui l'habite.*
- Le propriétaire peut **faire fructifier son bien**, il en a le **fructus**.  
▶ Exemple : *le propriétaire qui met son bien en location pour en percevoir les loyers.*
- Le propriétaire peut **disposer librement de son bien**, c'est-à-dire en transférer la propriété ou le détruire : il en a l'**abusus**.  
▶ Exemple : *le propriétaire qui vend son appartement.*

### 2. Quelle est l'étendue du droit de propriété ?

Le droit de propriété présente trois caractères.

Le caractère <b>perpétuel</b>	Le droit de propriété peut être <b>transmis</b> entre des personnes vivantes ou encore après un décès. Par ailleurs, ce droit <b>ne s'éteint pas par le non-usage</b> : si une personne n'utilise pas son ordinateur, elle n'en perd pas la propriété pour autant.
Le caractère <b>exclusif</b>	La propriété est un <b>droit exclusif</b> . Le propriétaire exerce seul son droit sur sa chose. Il n'est pas obligé de le partager.
Le caractère <b>absolu</b>	La propriété est un <b>droit inviolable et sacré</b> . Un propriétaire peut contraindre une personne à respecter son droit, y compris par le recours à la force publique.

### 3. Comment sont protégés les droits de propriété intellectuelle ?

- L'auteur d'une œuvre de l'esprit détient l'**exclusivité** de la production, de la publication, de la vente et de la distribution de son œuvre.
- Au sens de la **propriété industrielle**, la **marque** est un « signe » servant à distinguer précisément les produits ou services de ceux des concurrents. Le propriétaire d'une marque est protégé pendant 10 ans. Cette protection peut être indéfiniment renouvelée.
- Le **brevet** protège pendant 20 ans une **innovation technique**, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une nouvelle solution technique à un problème technique donné.
- Le propriétaire d'une œuvre, d'une marque ou d'un brevet peut agir par le biais de l'**action en contrefaçon**.